

DOSSIER
du RÉSEAU
n° 8

mai
2018

Le réseau Paysage Occitanie

*Attentes des partenaires
et perspectives 2018-2021*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

◀ Paysage du Lauragais.
crédit photo : DREAL Occitanie

Sommaire

4 Introduction

4 Une ambition régionale renouvelée

5 Éléments de contexte et de cadrage

5 Brève histoire du Réseau Paysage de Midi-Pyrénées

6 Perception du Réseau Paysage

7 Les premières réflexions engagées en 2016-2017

8 Attentes des partenaires sur les actions du réseau paysage Occitanie 2018-2020

10 Thèmes de travail prioritaires du Réseau Paysage Occitanie pour la période 2018-2021

10 Organisation et restructuration

11 Outils du réseau

11 Rencontres et échanges

12 Annexe 1 – Programme des journées techniques d'échanges 2018-2021

12 Les JTE envisagées sur la période 2018-2021

13 Les JTE qui seraient à préciser

14 Annexe 2 – L'expérience de l'observatoire catalan du paysage : une ouverture possible du réseau ?

Introduction

Une ambition régionale renouvelée

La politique du paysage, impulsée par la loi éponyme de 1993, confortée par la ratification en 2006 de la Convention européenne du paysage (signée à Florence en 2000), vient de franchir un nouveau cap avec l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016 qui institue notamment une définition « officielle » du paysage « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques ». Elle institue aussi les outils (atlas de paysage, objectifs de qualité paysagère) permettant de fonder une approche globale et cohérente de cette politique.

L'émergence de ces textes n'est pas le fruit du hasard mais bien la résultante d'un travail acharné sur la caractérisation des paysages et de leurs interrelations avec les composantes scientifiques, sociétales et politiques. Tout ceci n'a été possible que par le développement des connaissances dans ce domaine et par une montée en compétence des professionnels de l'aménagement, avec en perspective la construction d'une politique globale portée par la transversalité de l'approche paysagère.

La politique du paysage est bien une affaire publique qui mobilise au premier chef les états mais aussi l'ensemble des composantes de la société civile, collectivités, entreprises, associations, citoyens, avec en perspective une réappropriation démocratique par tous et par chacun d'une culture paysagère parfois bien enfouie ou simplement méconnue.

Résultant d'une conscience née au plus près des territoires, la diffusion de cette politique passe par la constitution d'un maillage local de réseaux porteurs, à la bonne échelle et permettant ainsi d'irriguer le territoire. C'est tout le sens du Réseau Paysage Midi-Pyrénées qui a permis en son temps de fédérer au niveau régional tous ces acteurs intéressés par le paysage. Un rapide historique permettra d'en rappeler les fondements.

Avec la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, il s'agit de poursuivre cette dynamique de réseau à l'échelle de la grande région Occitanie, en intégrant de nouveaux acteurs et en s'intéressant aussi peut-être à de nouveaux enjeux territoriaux. Cette évolution constitue une opportunité pour refonder ce réseau, aussi bien dans son fonctionnement que dans sa contribution effective à cette objectivation du paysage par tous.

Pour asseoir la légitimité des travaux du réseau, la journée régionale des paysages du 11 mai 2017 a été l'occasion d'interroger l'ensemble des partenaires sur leurs attentes vis-à-vis du réseau, que ce soit sur les thématiques à aborder, sur la forme des échanges ou sur la capitalisation des bonnes expériences. Autant de sujets qui ont fait l'objet de nouveaux échanges lors de cette journée afin de définir les grandes orientations sur les trois années à venir (2018/2021) au travers d'une feuille de route, véritable engagement collectif.

Le regard porté par des acteurs extérieurs à la région (administration centrale) contribue aussi à conforter et appuyer cette ambition régionale, tandis que l'expérience de l'Observatoire Catalan du Paysage, largement partagée lors de cette journée, donnait une perspective sans commune mesure à l'intérêt d'une démarche de niveau régional.

Éléments de contexte et de cadrage

Brève histoire du Réseau Paysage de Midi-Pyrénées

Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées¹⁾ est un réseau de 25 ans d'existence. Sur un plan historique, il a été initié par des géographes avec le souci d'articuler plusieurs disciplines et de rassembler des professionnels. Serge Briffaud a accompagné cette démarche, et bien d'autres.

À la suite de la loi Paysage de 1993, la période qui suivit fut très riche avec le développement d'actions multiples en 1994-1995 :

- Une dizaine de séminaires : évaluer le paysage, les pratiques paysagères...
- Regards croisés sur des démarches : charte du PNR des Grands Causses, Mission paysage URCAUE...
- Lettre d'informations : quatre numéros diffusés.

Ce réseau a été marqué par un rapport de Georges Bertrand, un des initiateurs de ce réseau : le paysage, un outil pour l'aménagement des territoires.

À l'échelle de la région Midi-Pyrénées, une des premières ambitions a été de créer un observatoire régional des paysages. Les paysages midi-pyrénéens existaient enfin. S'est alors constitué le réseau, dont les animateurs étaient plutôt des chercheurs. Il s'agissait alors d'offrir aux professionnels et administrations des territoires les données et méthodes scientifiques relatives à la gestion des territoires. Ce qui a permis de 2004 à 2016 de regrouper au sein du réseau paysage Midi-Pyrénées plus de 400 personnes issues de toutes sortes de structures.

Le développement s'est fait par étapes :

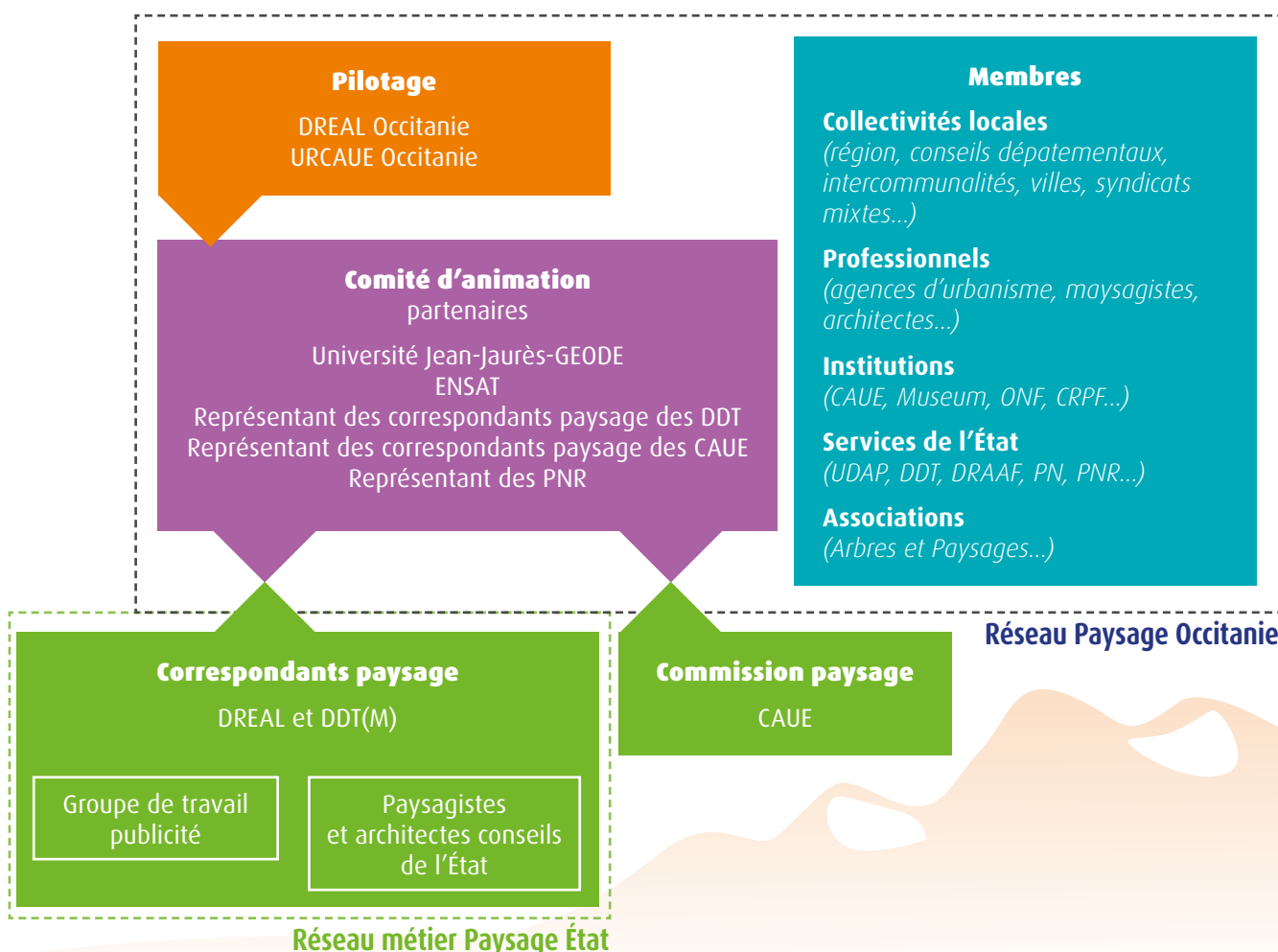
1 – Paysage croisé à des thématiques = paysage et agriculture, paysage et urbanisme.

2 – Aller sur le terrain et voir in situ les paysages du quotidien.

3 – Travailler ensemble au travers d'ateliers : développer des productions et des méthodes.

4 – Tous les trois ou quatre ans, évaluer les progrès accomplis = réaliser une enquête sur le fonctionnement du réseau.

1) Voir un article spécifique sur l'histoire de ce réseau ici : <https://soe.revues.org/1557>



Depuis 2004, cinquante-sept journées d'échanges se sont tenues. Les ateliers de travail étaient limités à vingt participants afin d'être plus productif sur la connaissance des paysages. Les réunions « plénières » annuelles regroupent quant à elles autour de soixante-quinze participants. Elles se tenaient à Toulouse mais aussi sur les territoires, ce qui permettait un enrichissement continu, par échanges et débats.

La communication autour du réseau est un sujet important. Il ne s'agit pas seulement de réaliser des compte-rendus mais aussi de capitaliser les éléments de connaissance en une culture partagée.

Le principal outil d'échanges est le « Paysage Infos » avec une parution tous les trois mois. Il s'agit de :

- Partager les informations du réseau.
- Partager les coups de cœur lectures.
- Partager les informations sur le paysage en général.

L'ensemble de ces données est réuni sur un site dédié, hébergé sur le site internet de la DREAL¹⁾.

Tout ces travaux sont menés avec le souci de développer des partenariats et d'animation sur les connaissances

acquises, avec l'objectif d'une contribution effective aux projets, par leur qualité et leur pertinence au regard des territoires qui l'inspirent. La qualité exige des compétences. C'est pourquoi le réseau développe des actions très concrètes de formation. Ainsi, le CVRH de Toulouse est reconnu nationalement comme pilote en matière de paysage (orienté pour les services de l'État).

Le réseau porte aussi l'observatoire du territoire ; présenté en 2016 par le CAUE de l'Aude. Il s'agit de mettre en réseau les observatoires locaux.

L'idée d'une mise en cohérence des travaux de connaissance des paysages au niveau régional a impliqué dès 2012 la préparation d'une présentation synthétique des atlas de paysages et d'une lecture multiscalaire. En 2014, pour aller plus loin dans la mobilisation de cette connaissance, les CAUE de Midi Pyrénées ont engagé la publication d'un ouvrage expliquant comment mobiliser cette connaissance à travers une vingtaine d'exemples concrets. Une exposition a été conçue puis un colloque national fin 2015. Un dispositif inter-réseau s'est développé, avec les régions voisines (Aquitaine, Pays de Loire, Auvergne) mais aussi avec d'autres disciplines (club PLUi, réseau aménagement).

1) <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/rubrique5626.html>

Perception du Réseau Paysage

Le réseau paysage en projet, un nouveau réseau, de nouvelles perspectives – Gilles De Beaulieu (DGALN)

La politique des paysages portée par le Ministère repose sur l'existence de réseaux sur les territoires qui contribuent à une politique ascendante plutôt que descendante. Cette politique n'est pas régaliennne et repose essentiellement sur une assistance de l'État auprès des collectivités locales. Elle se doit aussi d'intégrer les politiques sectorielles de l'État.

Un des enjeux est bien de partir des projets des territoires pour mettre en place cette politique de l'État, avec comme relais les réseaux locaux qui ont la connaissance des territoires et des enjeux associés. Ils sont au plus près des acteurs et des projets, permettant ainsi d'accompagner les projets à une échelle pertinente.

L'existence d'un réseau constitue une condition essentielle à l'existence d'une politique nationale des paysages dynamique, sur la base des expériences locales.

Le réseau paysage vu par le CGEDD – Jean-Pierre Thibault

Le réseau crée une véritable continuité des composantes principales d'une politique publique entre l'État, les CAUE et les professionnels du paysage. Il convient de préserver et développer les acquis des années antérieures.

Les questions posées au travers de l'enquête sur l'évolution du réseau sont d'une grande pertinence et correspondent aux enjeux qui font débat à toutes les échelles de la société :

- La ville, la biodiversité urbaine, le lien entre trame verte urbaine et campagnarde.
- Les ENR et notamment l'énergie éolienne, leur place dans le territoire.
- L'agriculture et l'évaluation du modèle dominant qui s'épuise. Quel modèle développer dans les trente ans à venir et quelles conséquences sur les paysages ?

Les modalités de la diffusion d'une culture paysagère posent question, en direction des citoyens. En matière de paysage, il reste beaucoup de préjugés. Il convient de faire entendre les travaux du réseau, ses actions opérationnelles, représentatifs de la vie des territoires.

Le Réseau Paysage Occitanie se construit sur des bases saines et il peut profiter de l'opportunité de l'existence de l'expérience catalane (observatoire catalan des paysages, ndlr) pour développer à la fois des partenariats et des échanges d'expériences renouvelés. C'est une chance pour la région Occitanie. La Catalogne a, paradoxalement, développé une politique paysagère d'ensemble bien que la profession de paysagiste n'y soit pas reconnue.

Le lien de l'Occitanie avec la Catalogne, les échanges entre Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et la Catalogne est historiquement fort avec une antériorité historique et culturelle qui a du sens pour de nombreux acteurs des territoires d'Occitanie décideurs. Il importe de révéler et de partager le meilleur de chacune des expériences régionales :

- Valoriser les savoirs et expériences de la démarche « Grand Site », largement développée dans la partie languedocienne de la région.
- Élargir aux collectivités et aux élus locaux, avec leur approche nécessairement englobante et à d'autres composantes (maîtres d'œuvre...).
- Intégrer au réseau les agences territoriales, notamment les agences d'urbanisme, qui s'intéressent progressivement autant à la ville qu'à la campagne.
- Il faut que le Conseil régional trouve sa place dans ce réseau. Le paysage est une démarche qui participe à fédérer des politiques sectorielles ce qui permet de s'abstraire de ces politiques et de faire projet par et à partir des caractères du territoire.
- Passer à l'international, au travers de actions communes avec la Catalogne.
- Développer un forum d'échange des expériences croisées des différents territoires.
- Bien affirmer auprès des élus et dans les autres disciplines que le paysage n'est pas une couche de plus, mais une démarche, un outil facilitateur,

qui procure un bien-être aux concitoyens : outil de construction d'un cadre de vie qualitatif, durablement.

Les premières réflexions engagées en 2016-2017

La grande région Occitanie a besoin de structurer un nouveau réseau à cette échelle. Le réseau s'offre comme une chance à saisir : il faut accompagner dans la mesure des enjeux de cette dynamique engagée depuis 20 ans. 2016 a été une année charnière, une année de transition et d'instabilité. Le réseau est resté actif, engageant plusieurs travaux fondamentaux :

1 – Travail de mise en cohérence des atlas de paysage sur la réflexion menée par plusieurs CAUE et DDT avec appui de l'UR Les CAUE d'Occitanie, à poursuivre évidemment.

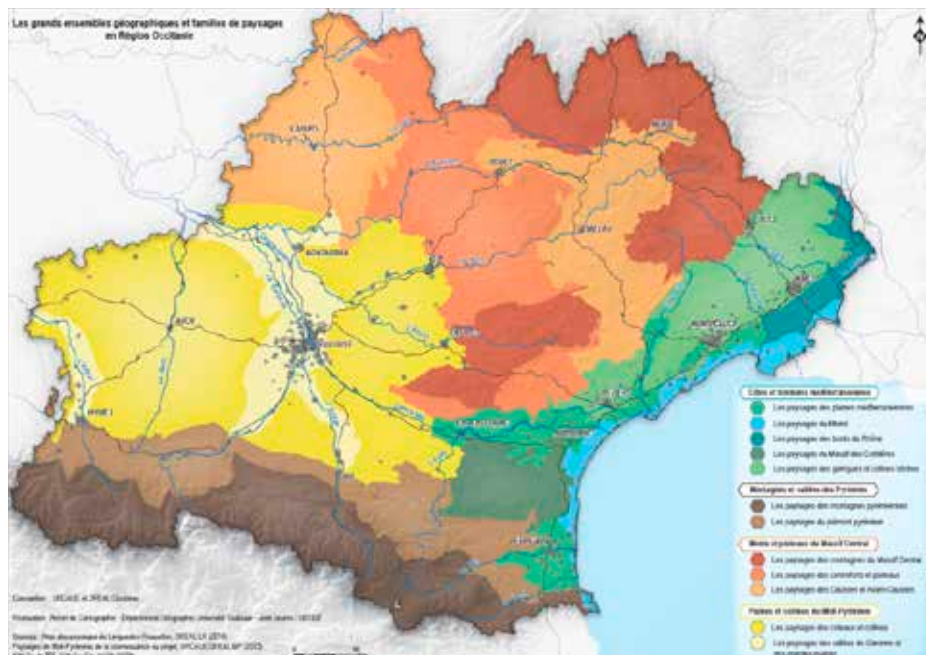
2 – Volet paysage et approche paysage dans le cadre de la planification. Porter à Connaissance d'échelle régionale du SRADDET avec ses déclinaisons opérationnelles des OAP paysagères et des OQP des Scot.

3 – Atelier-projet pédagogique sur la confluence Garonne et Ariège, avec un travail pluridisciplinaire d'étudiants confrontés aux élus du territoire.

2017 a été le temps de la construction d'une feuille de route pour le RPO et d'une consolidation des partenariats avec les CAUE, les DDT, les PNR, les centres d'enseignement et de recherche.

Pour la période 2018-2021, il s'agira de mettre en œuvre la Feuille de route du Réseau Paysage Occitanie définie avec tous les partenaires du réseau, alimentée par les résultats de l'enquête en ligne et les ateliers prospectifs en réunion régionale.

Grands ensembles géographiques et familles de paysages en Occitanie



Réseau paysage Occitanie 2018-2021

Afin de recenser les idées et propositions d'actions dans un cadre renouvelé pour le Réseau Paysage à l'échelle de la région Occitanie, un travail en ateliers a été proposé aux participants de la journée régionale du réseau en mai 2017.

Les ateliers ont été préparés par le Comité d'animation du Réseau Paysage, en s'appuyant sur les enquêtes réalisées précédemment auprès de ses membres.

Étape n°1 : Regroupement des thématiques issues de l'enquête 2014

Fin 2014, une enquête a été réalisée pour identifier les sujets et thématiques à décliner lors des journées d'échanges du Réseau Paysage pour 2015 et 2016. Trente-trois propositions ont été formulées puis, regroupées en quatre grands types de propositions :

- les hommes, la gouvernance et le paysage ;
- les thématiques liées à un type de territoire ;
- les thématiques liées à une politique sectorielle ;
- les thématiques liées à des outils de planification et d'aménagement.

Certaines de ces thématiques ont été traitées en 2015 et 2016 : thématiques des rivières, de la concertation, des zones d'activités...

Début 2017, un travail a été engagé afin de proposer, à partir de ces thématiques, une liste plus resserrée de sujets correspondant à la réalité territoriale de la nouvelle région. Neuf sujets ont ainsi été proposés, dont la liste reste bien sur ouverte :

- paysage dans le débat public ;
- paysage dans les grands schémas régionaux ;
- les cours d'eau : leviers pour l'aménagement des territoires ;
- la politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ;
- les paysages du littoral, quelles adaptations à l'élévation du niveau marin ;
- zones commerciales, comment sortir de la banalisation des paysages ;
- vivre et concevoir la ville avec la biodiversité ;
- agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveaux paysages de l'agro-écologie ;
- loi ALUR et loi biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification.

Étape n° 2 : Hiérarchisation des thématiques à partir de l'enquête 2017

Ce travail a permis de lancer une enquête élargie auprès des acteurs de la région Occitanie en mars 2017. À partir du questionnaire numérique, la liste des sujets proposées a été soumise en demandant à chacun de les prioriser.

En fonction des réponses reçues, un classement sur les trois priorités de chacun a permis d'en retenir six :

- En premier lieu : « Paysage dans le débat public » et « La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ? ».
- En second lieu : « Agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveau paysage de l'agroécologie » et « Loi ALUR, Loi Biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification ».
- En troisième lieu : « Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité » et « Paysage dans les grands schémas régionaux ».

Étape n° 3 : Déroulement des ateliers du 11 mai 2017

Au regard de la cinquantaine de participants lors de la journée du 11 mai, cinq ateliers ont été organisés à partir des cinq premières thématiques priorisées. La sixième concernant les instances régionales étaient reportées dans le cadre d'un débat associant les services de l'État et ceux du Conseil Régional.

Les groupes se sont formés le jour de la réunion selon l'intérêt de chacun au regard des thématiques, les animateurs des ateliers avaient été désignés au sein des membres du comité d'animation du Réseau paysage :

- Atelier 1 « Paysage dans le débat public ».
- Atelier 2 « La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ? ».
- Atelier 3 « Agriculture et paysage : nouveaux modèles, nouveaux paysages de l'agroécologie ».
- Atelier 4 « Loi ALUR, Loi Biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification ».
- Atelier 5 « Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité ».

Pour chaque atelier, les questions suivantes ont été traitées :

- Question 1 : Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

- Question 2: Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées?
- Question 3: Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences (cf. question 2) comment partager vos propositions?

Éléments de synthèse des ateliers: les attentes des membres du réseau

Atelier 1 « Paysage dans le débat public »

Le réseau doit être porté par les institutions représentatives et se faire connaître auprès des différents acteurs susceptibles d'être intéressés (professionnels, élus et entreprises) et de participer à sa dynamique. Le fondement du réseau, ce sont les initiatives locales à faire connaître et partager mais aussi le développement des compétences.

Le réseau peut s'inspirer d'autres réseaux existants comme « Mairies Conseil ». Il faut multiplier les outils de médiation, encourager les rencontres et s'ouvrir à différents publics. C'est aussi l'occasion de développer une culture de la participation autour des questions paysagères, par exemple à l'occasion de forums dédiés.

Atelier 2 « La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ? »

La transition énergétique et les projets portés interpellent directement les enjeux de paysage des territoires. Le réseau peut avoir un rôle de médiation à l'amont des projets au travers notamment du partage d'expériences exemplaires ou au contraire funestes au regard du paysage mais aussi au sein des pôles départementaux ENR. C'est l'occasion aussi d'associer des partenaires et chercheurs extérieurs au réseau. Des visites sur sites pour évoquer les « paysages énergétiques » peuvent être envisagés, en lien avec des actions des écoles de paysage, comme les ateliers pédagogiques.

L'information sur le sujet doit être largement partagée, notamment l'actualité réglementaire et la jurisprudence. Pourquoi ne pas initier un livret pédagogique « paysages énergétiques pour les nuls » ? Les expériences d'accompagnement de projets, les questions de conflits d'usage, les témoignages de terrain doivent être largement partagés.

Atelier 3 « Agriculture et paysage: nouveau modèle, nouveau paysage de l'agro-écologie »

Il ne faut pas résumer la question de l'évolution de l'agriculture à celle de l'agro-écologie mais croiser les questions

des évolutions du monde rural avec celle de l'agriculture, privilégier les approches qualitatives autant du point de vue des dynamiques agricoles que des évolutions des paysages. Les différents types d'agriculture (grandes plaines, montagne, initiatives individuelles et collectives...) doivent être analysés pour voir comment ils peuvent évoluer, voire se reconstruire à partir de modèles anciens mais avec des techniques contemporaines (modèle agro-pastoral par exemple).

Au sein du réseau, des thématiques sont à développer comme l'agriculture urbaine et périurbaine ou agriculture et paysages, quels nouveaux modèles, quels nouveaux équilibres ? Il est souhaitable d'explorer les modalités de développement de parcs agricoles urbains.

Atelier 4 « La loi ALUR, la loi Biodiversité: les objectifs de qualité paysagère et la planification »

Les Objectifs de Qualité Paysagère sont au cœur des documents de planification mais de manière pas toujours explicite, malgré l'inscription dans les textes de loi. L'approche paysagère est essentielle en amont des processus de planification ; en revanche, les tests manqués de cadrage et d'apport de méthodes explicites expliquent pour partie la pauvreté de ce travail réduit souvent à un simple « volet » paysage. Ce travail amont doit permettre de sensibiliser les élus, en associant aussi la population. Il ne faut pas réduire le paysage à l'inconstructibilité.

Le réseau doit permettre de capitaliser les expériences et d'échanger sur ce que l'on entend par « OQP ». L'identification d'un SCoT ou d'un PLUi permettrait de servir de base à l'expérimentation et la démonstration des étapes souhaitables, depuis le cahier des charges jusqu'aux OAP en passant évidemment par le diagnostic et le PADD. La valorisation des bons exemples est importante, quelle que soit l'étape considérée. La transposition de la charte d'un PNR dans un SCoT pourrait constituer un sujet intéressant à partager au sein du réseau.

Atelier 5 « Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité »

La biodiversité en ville est aussi appelée nature en ville. Plusieurs formes sont à considérer, notamment s'agissant de la flore, à caractère naturel ou plus horticole. La dimension spatiale de la trame végétale dans la ville et hors la ville doit être travaillée en assurant des continuités physiques. Il faut redonner sa place au végétal dans la ville, en tant qu'élément vivant et non pas en tant que mobilier, nécessitant des plans de gestion pluri-annuels.

Le réseau paysage doit être l'occasion de partager des exemples, des références entre les différents acteurs que sont les décideurs politiques, les maîtres d'œuvre, les collectivités, voire la population. Ne pas négliger les exemples à petite échelle qui peuvent être parfois plus parlant et plus facilement appropriables par les acteurs. C'est l'occasion d'organiser des réunions d'information et

des expositions, de créer des événements autour d'un film, d'une pièce de théâtre, d'une séance de cinéma en plein air... Il pourrait être intéressant de développer un site internet participatif pour faire connaître les bonnes expériences régionales.

Thèmes de travail prioritaires du Réseau Paysage Occitanie pour la période 2018-2021

Capitaliser, mettre en cohérence et transmettre la connaissance des paysages à l'échelle régionale : Construire l'atlas interactif des paysages de la Région Occitanie :

- révéler les grandes familles de paysage comme socle de l'identité culturelle de la région Occitanie ;
- homogénéiser et collecter les données en matière de connaissance des paysages ;
- soulever les disparités méthodologiques et les résoudre ;
- valoriser cette connaissance participative par le développement de différents supports de communication ;
- utiliser les observatoires des territoires par le paysage comme outil de territorialisation et d'illustration de l'Atlas régional.

Faciliter la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire urbain, naturel et agricole régional :

- inciter aux échanges de pratiques, de culture et d'univers professionnels ;
- développer des expérimentations prenant appui sur le paysage comme ressources et comme vecteur de transversalité et en assurer l'évaluation et de la reproductibilité ;
- suivi, partage et extraction d'éléments de méthode sur des expériences exploratoire de projet : Ateliers des territoires, appel à manifestation TVB, plan de paysage... ;
- faire émerger des actions, des démarches, des réalisations exemplaires de projets ;
- constituer un référentiel des bonnes pratiques issues du travail réalisé par le réseau métier des correspondants et le travail des CAUE.

Renforcer les compétences et valoriser les initiatives locales en matière de formation au paysage :

- développer les formation-actions et inciter au développement des compétences par l'expérimentation et le terrain ;
- multiplier les journées thématiques d'échanges, les

cycles de conférence, les manifestations thématiques (jazz'in Marciac, Convivencia...) pour proposer une offre d'acculturation diversifiée ;

- intégrer les journées du réseau paysage aux parcours de professionnalisation des organismes de formation : CVRH pour les fonctionnaires de l'État et étendre avec le CNFPT pour les collectivités.

Renforcer les partenariats et affirmer la place du paysage parmi les grandes politiques de la région Occitanie :

- valoriser l'ingénierie territoriale : développer un nouveau type de partenariat avec les PNR pour l'animation du Réseau Paysage ;
- élargir le partenariat du réseau paysage Occitanie aux acteurs de l'aménagement : agences d'urbanisme, collectivités (EPCI, PETR, syndicats mixtes), professionnels du paysage.

Organisation et restructuration

Le Réseau Paysage Occitanie est copiloté par la DREAL Occitanie et l'Union régionale les CAUE d'Occitanie. Ces deux structurent fédèrent respectivement le réseau des correspondants paysage des DDT et les différents CAUE de la région. Son expérience est assise sur 20 ans d'expérience régionale, unique en France.

L'animation est assurée par l'Université de Toulouse Jean Jaurès (Laboratoire GEODE) ainsi que par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. Un lien avec les pôles de compétence agronomique et environnementale de Montpellier (AFB, CNRS...) sera à développer à moyen terme, de même qu'avec l'université de Montpellier (UMR ESPACE-DEV) où intervient Pierre DERIOZ (Maître de conférences, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse).

Les réseaux professionnels doivent être représentés en tant qu'acteurs pouvant participer au rayonnement du réseau :

- réseau des PNR ;
- réseau FFP ;
- réseau APUMP et AULR ;
- réseau AFAHC ;
- club sud-ouest des plans de paysage
- réseau des écoles d'architecture et de paysage du grand sud.

Cette liste n'est pas limitative.

Concernant la formation, le RPO peut avoir un rôle stratégique en lien avec les organismes de formation intéressés (ENSA, CVRH, CNFPT...) pour développer des formations spécifiques à destination de publics diversifiés.

Outils du réseau



Le paysage infos constitue le principal outil contribuant à développer un lien avec les membres. Sa diffusion trimestrielle sera poursuivie. Les participants au Comité d'Animation doivent contribuer à alimenter ce document à partir de leurs propres réseaux au plus tard quinze jours avant la date de publication (21/03, 21/06, 21/09, 21/12). Les membres du réseau peuvent eux aussi contribuer à alimenter cette lettre trimestrielle.



Les dossiers du réseau sont des dossiers qui traitent d'une thématique particulière en lien avec le paysage. Ils ont vocation à fournir les bases d'une documentation et de l'actualité politique, juridique et technique sur l'une des thématiques explorées lors des journées thématiques d'échanges en direction des partenaires du réseau. Un à deux dossiers sont produits annuellement.

Les productions du réseau sont hébergées sur le site de la DREAL Occitanie. L'objectif est de créer à moyen terme un **site internet dédié** indépendant qui permette une ouverture plus large de cette information auprès des acteurs du territoire. Ce site a vocation à regrouper toute l'information

relative à la vie du réseau, notamment paysage infos, les dossiers du réseau, le compte-rendu et les contributions des journées techniques d'échanges, le compte-rendu et les contributions des journées régionales annuelles du paysage. En outre, le réseau a vocation à capitaliser données et expériences sur le paysage.

Les workshop sont des moments pédagogiques sur des sites présentant des enjeux paysagers particuliers, investis par les structures de formation sur une semaine (université, école d'architecture). Ces travaux qui permettent un échange entre les étudiants, des professionnels et les élus du secteur considéré doivent être valorisés au sein du réseau en leur qualité propre expérimentale, en vue de servir d'exemple à d'autres collectivités intéressées.

Rencontres et échanges

Les rencontres du réseau sont de deux types :

- la journée régionale annuelle ;
- les journées techniques d'échanges.

Journée régionale annuelle

Cette journée a vocation à faire un bilan de l'activité du réseau et d'échanger sur les attentes des membres du réseau. Elle est aussi l'occasion le cas échéant de faire intervenir des conférenciers extérieurs à la région.

Journées thématiques d'échanges

À partir des pistes proposées et validées en journée régionale, le RPO propose un programme de journées discuté dans le cadre du comité d'animation. L'objectif est de parvenir à l'organisation d'au moins deux journées annuelles. Elles sont pilotées et organisées soit par l'un des partenaires dans le cadre du comité d'animation soit à l'initiative d'un membre du réseau. Dans ce cas, l'un des partenaires s'engage à accompagner la préparation et l'animation.

Des journées supplémentaires peuvent être envisagées en fonction d'opportunités ou d'actualités particulières, y compris à une échelle départementale.

Le programme de principe des journées prévues pour les trois années à venir est précisé en annexe 1.

Les contributions à la connaissance des paysages

En 2016 et 2017, le réseau a travaillé sur la reconnaissance des paysages à l'échelle régionale en s'attachant aux territoires d'interface entre les deux anciennes régions. Ce travail, mis à profit dans le cadre du SRADDET constitue une base de travail qui appelle de nouveaux développements.

Annexe 1 – Programme des journées thématiques d'échanges 2018-2021

Ce programme de journées thématiques est issu de la double contribution de l'enquête lancée début 2017 et des ateliers organisés lors de la journée régionale de mai 2017.

Les JTE envisagées sur la période 2018-2021

Cirque de Navacelles, quinzième grand site de France

Thématiques : Gestion du grand paysage, Sensibilisation des habitants.

Problématique : Fermeture du paysage.

Territoire : Causse de Blandas ou du Larzac.

Organismes porteurs : Syndicat Mixte du Grand Navacelles, CAUE du Gard et de l'Hérault.

Format journée : demie-journée intervention - demie-journée terrain.

Ouvertures paysagères, nouvelles perspectives en territoire de montagnes

Thématiques : Reconquête d'espaces agricoles en montagne. Modes d'intervention en contexte de fort morcellement foncier.

Problématique : Quels modes de gestion pour reconquérir des paysages désirés ?

Territoire : Haut-Videssos.

Organismes porteurs : Collectif de communes porteuses du plan paysage, PNR ou communes porteuses du projet

Format journée : Interventions et visite de terrain.

Paysage et planification

Thématiques : Mobiliser le paysage pour définir le projet des SCOT et des PLU ; faire du paysage un levier pour les documents de planification.

Problématique : Comment utiliser la ressource paysagère et la décliner dans les règlements d'urbanisme ?

Territoire : Territoire urbain et rural.

Organismes porteurs : DDT, CAUE, DREAL.

Format journée : demie-journée intervention - demie-journée terrain ; atelier-travaux en groupe.

L'eau dans le paysage

Thématiques : Trame verte et bleue. Usages et pratiques sociales.

Problématique : Le paysage ; élément fédérateur par la prise de conscience de partager un bien commun

Territoire : Garonne.

Organismes porteurs : SMEAG.

Format journée : Intervention/terrain.

Le paysage médiateur entre biodiversité et aménagement

Thématiques : Médiation, Biodiversité.

Problématique : Comment utiliser le paysage pour articuler biodiversité et urbanisme ?

Territoire : Les territoires expérimentaux des CAUE, projet expérimental national METS et CR Occitanie.

Organismes porteurs : CAUE Occitanie.

Format journée : Atelier.

Développement local et Paysage

Thématiques : Partager des objectifs grâce au paysage, Expérimentation participative proposée ?

Problématique : des anciennes pratiques aux innovations, développer la qualité par le territoire.

Territoire : Maison de la Vallée d'Eyne (66) réserve naturelle.

Organismes porteurs : Réserve Naturelle d'Eyne.

Format journée : Terrain, interventions et échanges.

Le paysage, image du devenir d'un territoire

Thématiques: Le territoire comme écosystème social et économique, les enjeux naturels et culturels de son avenir.

Problématique: Quelle gouvernance et quelle représentativité ?

Territoire: Plateau du col de la Perche, bassins versants du Sègre et de la vallée de la Têt.

Organismes porteurs: Réserve Naturelle d'Eyne, communauté des communes Pyrénées Catalanes.

Format journée: demie journée intervention - demie-journée terrain (interprétation du paysage et décodage de la mémoire des équilibres locaux).

Les JTE qui seraient à préciser

L'impulsion d'une filière paysage en région Occitanie: pluridisciplinarité, politiques publiques, démarche de projet, pratiques, figures et mouvements paysagistes

Thématique 1: l'approche paysagère dans la conception urbaine / l'urbanisme paysager -urbanisme écologique et paysage : la prise en compte des critères écologiques par le projet de paysage dans la conception urbaine.

Thématique 2: Urbanisme participatif, pratiques et projets, analyse critique urbaine -Territoire et projet de paysage : plan de développement stratégique pour la Région -Paysage contemporain des territoires ruraux : comment intervenir dans les centres bourgs tout en respectant l'identité locale ? Construction d'une identité locale : le rôle du projet de paysage.

Problématique: identité locale de la filière - comment structurer l'enseignement du paysage et les pratiques paysagistes en Occitanie ? -paysage contemporain et héritage rural de la région -agronomie urbaine et paysage -paysage participatif, espace public au cœur de la cité et projet de piétonisation du Grand Toulouse -comment faire du territoire urbain du Grand Toulouse un territoire plus vert à travers des interventions écologiques ou économes d'espace, comment donner à lire et comprendre l'histoire des relations de la ville à son territoire, à travers la mise en commun de ressources ?

Territoire: Toulouse.

Organismes porteurs: Le réseau paysage Occitanie avec un réseau de personnes relais aide, collaboration avec la

FFP, le CAUE et l'école d'architecture.

Format journée: Des interventions courtes basées sur des cas d'études exemplaires de la région - Une modération de paroles/des groupes de réflexion.

Pour un projet de qualité paysagère et architecturale

Thématiques: Exercices pratiques visant à parfaire notre discours. Quels discours pour sensibiliser ?

Problématique: Quel projet fédérateur ?

Territoire: Des idées et références.

Organismes porteurs: Formateurs ou intervenants qui répondent à l'objectif donné du jour.

Format journée: Matin, visite d'un site touristique ou spécifique novateur (2h00), et visite d'un projet contemporain (2h00). Après midi, analyse de la cohérence entre ces deux sites et apports d'idées aux élus.

Agriculteurs, paysages, agroforesteries

Thématique: Regards croisés des habitants sur l'agriculture et les changements de pratiques.

Problématique: Agriculteurs, gestion d'un territoire et économie circulaire.

Territoire: Lauragais, Gers, Causses, Pyrénées, plaines héraultaises.

Organismes porteurs: Chambres d'agriculture, élus ruraux.

Format journée: Demie-journée terrain et intervention.

Comment prendre en compte la « perception par les populations » ? Un enjeu pour la démocratie, pour un territoire plus humain ?

Thématique: Identifier, représenter, composer les différentes perceptions d'un même territoire par ses acteurs selon les enjeux qu'ils portent.

Problématique: Le paysage entre description des territoires et représentation des perceptions.

Territoire: Tous territoires urbains, ruraux, touristiques, industriels.

Organismes porteurs: FFP et conseils de l'État.

Format journée: Mini-portraits de paysages, enquêtes et ateliers de territoires.

Annexe 2 – L'expérience de l'observatoire catalan du paysage : une ouverture possible du réseau ?

À l'origine, un fond financier a été constitué pendant trois ans pour la constitution de l'observatoire du paysage, avec pour missions :

- Organisme de conseil du gouvernement.
- Organigramme des structures interférant sur ce domaine (gouvernement, université, députation, association de municipalité, corporations professionnelles, organismes économiques).
- Enquêtes en ligne.

Un site internet est constitué (www.catpaisatge.net).

C'est une petite équipe de sept à dix personnes, soit bien moins que l'ensemble des personnes travaillant dans les CAUE d'Occitanie. Il y a des pratiques différentes mais qui pourraient faire l'objet d'échanges entre les deux régions.

En Catalogne, l'application de la Convention européenne du paysage se fait au travers d'une loi plutôt « positive » qui se veut claire et compréhensible, pragmatique et tangible, sans limites et sanctions.

Cette loi est un outil qui ouvre les portes, au travers des emboitements d'échelle et d'autres outils adaptés. Depuis la crise de 2008, certains outils (financiers) ont été supprimés. L'Observatoire constitue lui aussi un outil de mise en œuvre de la loi, assurant un conseil ouvert et inclusif. Le retour d'expérience est maintenant de douze ans.

Le territoire dispose de sept catalogues de paysage concernant les sept secteurs des directives paysagères. La définition de ces catégories de paysages a impliqué un grand nombre d'acteurs, de l'ordre de mille personnes par catalogue. Ces catalogues regroupent au total cent-trente-quatre paysages basés sur les traits distinctifs de chaque lieu, reflet de la représentation du territoire par les populations. Cela permet de donner des représentations spatialisées des paysages aux populations.

Ces catalogues sont la source de nombreuses initiatives, au travers de campagnes photographiques mais aussi de cartographies. Ces catalogues sont approuvés par le gouvernement et ils permettent de définir les directives paysagères. Progressivement, l'urbanisme prend de mieux en mieux en compte le paysage.

Sur la question du paysage et de l'énergie, l'éolien n'est pour l'instant pas un sujet en Catalogne mais on s'y prépare.

La prise en compte de la culture et du patrimoine nécessite d'intégrer des questions sur le passé. On a ainsi l'exemple des cabanes en pierre sèche. Quinze-mille-trois-cents cabanes ont été identifiées sur le territoire, grâce notamment à un travail participatif (Wikipedra, base de données

des cabanes en pierre sèche). Le patrimoine intangible des routes a aussi été qualifié.

L'aspect pédagogique est aussi très important dans l'éducation. Ville, territoire, paysage.

Sur la méthode de travail, celle-ci s'opère en deux temps. Il s'agit d'abord de créer de la connaissance puis ensuite d'engager une appropriation par le monde local. L'observatoire aide ensuite à la mise en œuvre des chartes de paysage.

Un travail spécifique a été engagé sur le paysage transfrontalier de la Cerdagne. Des interactions ont eu lieu avec les acteurs français locaux, à commencer avec le PNR des Pyrénées catalanes. Une enquête participative a été engagée, permettant la construction d'une carte des paysages. Une animation transfrontalière a permis de caractériser les paysages, à commencer par les belvédères. Des chartes et des plans de paysage ont été réalisés à cette occasion.

L'observatoire participe aussi à la candidature Unesco du territoire. Le processus est tout aussi important que le résultat.

À l'international, l'Observatoire collabore avec de nombreuses institutions de par le monde.

L'Observatoire, ce sont aussi des publications propres et en co-édition qui visent notamment à créer un lien entre paysage et économie. La sensibilisation de la société passe aussi par des articles d'actualité dans la presse écrite, dans des revues spécialisées, voire au travers de reportages vidéos.

Challenge. Conseiller les politiques, poursuivre les campagnes de sensibilisation au paysage, générer encore de la connaissance sur les paysages, encourager la reconversion d'espaces. Des objectifs en perspective pour 2020 au travers de dix actions phare.



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction de l'Aménagement,
Cité administrative, bât. B
1, rue de la Cité administrative, CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél. 33 (0)5 61 58 65 30
Fax. 33 (0)5 61 58 65 51

Union régionale Les CAUE d'Occitanie

5, avenue Frizac
31400 Toulouse
Tél. 33 (0)5 34 41 39 59
reseau-paysage.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction:

Alain Guglielmetti (DREAL), ensemblier, avec les contributions de Sylvie Brossard-Lottigier (DREAL), Catherine Hollard (DREAL), Philippe Labaume (UR les CAUE d'Occitanie), Philippe Béringuer (GEODE), Myriam Bouhhadane (CAUE 30), Valérie Mura (DDT 31), Alexandre Moisset (ENSAT) et Bertrand Florin (DREAL)

COMITÉ D'ANIMATION

